

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 28 mars 2018, à 18 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
M. le conseiller Joël Boucher

Est absent : M. le conseiller Martin Guevremont

Sont également présents, le directeur général par intérim, M. Roger Robitaille, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180328-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de M. Roger Robitaille à titre de directeur général par intérim pour une période indéterminée
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180328-2

NOMINATION DE MONSIEUR ROGER ROBITAILLE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de nommer monsieur Roger Robitaille à titre de directeur général par intérim pour une période indéterminée, et ce, en remplacement du directeur général, monsieur Guy Hébert, et d'autoriser le maire, monsieur Martin Murray à signer le contrat y afférent à intervenir entre monsieur Robitaille et la municipalité.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de rendre caduque la directive du maire à l'effet que les membres du conseil transmettent leurs demandes à la mairie et non à la direction générale.

Votes pour : 3

Votes contre : 4 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Délégation du pouvoir d'emprunt du trésorier / Message de prompt rétablissement à M. Hébert et mot de félicitations à M. Robitaille;
- Nombre d'années de service de M. Robitaille au sein de la municipalité et parcours professionnel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 18 h 51.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant